



MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la municipalité du canton de Nédélec, le **lundi 15 août 2022**, à compter de **19 h** à la salle du conseil, située au 33, rue Principale, à Nédélec et formant quorum sous la présidence de Lyne Ash, mairesse, et en présence des conseillères et conseillers suivants :

À noter : la séance ordinaire d'aujourd'hui se déroule devant public avec les mesures sanitaires du jour.

Mesdames : Yves Bourassa, conseiller # 1
Véronique Lemire, conseillère # 2
Linda Pomerleau, conseillère # 3
Claude Cardinal, conseillère # 4
Michel Ayotte, conseiller # 5
Josée Prévost, conseillère # 6

Sous la présidence de la mairesse, Lyne Ash.

Lise Dénommé, Directrice générale, greffière-trésorière est également présente.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame Lyne Ash souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION # 7047-08-22

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Linda Pomerleau, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés.

ORDRE DU JOUR :

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demandes verbales
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022
5. Comptes à payer pour juillet 2022
6. Rapport des travaux publics
 - 6.a Réparation camion municipal (ajouté)
7. Rapport de la DG
 - 7.a Suivi – Chemin des Bouleaux
 - 7.b Suivi – Centre communautaire
 - 7.c Suivi – Traitement d'eau potable et Assainissement des eaux
8. Rapport de l'employée de soutien au développement
 - 8.2 Suivi – Grand feu de Nédélec
 - 8.3 Billet Déjeuner 100e Grand Feu Haileybury – Farewell Breakfast buffet
9. Rapport de la mairesse
10. Rapport des élus
11. Graffiti au village
12. Appel d'offres – contrat déneigement 2022-2023
13. Parution dans le Reflet – Vœux entré scolaire
14. Adoption Projet de lotissement sur le lot 2 850 070 – Rue du Collège
15. Nouveau terrain – rue du Collège
16. Adoption règlement # 257 – nommer les membres du comité de sélection.
17. Adoption - Règlement # 259 – modifiant le règlement de zonage numéro 141 - Nouveau développement rue du Collège
18. Résolution - Programme d'aide financière – PRACIM
19. Résolution – Firme d'architectes – centre communautaire

20. Résolution – Personne-ressource auprès de la Régie des alcools, courses et des jeux du Québec.
21. Cellulaire pour la DG
22. Affaires nouvelles
 - 22.a Le 5 à 7 municipal organisé par la MRCT (ajouté)
23. Correspondances
24. Prochaine séance le 12 septembre 2022
25. Période de questions
26. Levée de la séance

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale reçue du public.

4. ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022

RÉSOLUTION # 7048-08-22

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Michel Ayotte, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 avec la modification apportée au point 22.

5. COMPTES À PAYER POUR JUILLET 2022

RÉSOLUTION # 7049-08-22

À la suite de la présentation des comptes payés depuis la dernière séance, ainsi que celle des comptes à payer :

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste présentée, annexée au présent procès-verbal ; (26 863.71 \$ et 38 020.79 \$) pour un total de 64 884.50 \$.

6. RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Shawn Robillard, inspecteur municipal fait un bref résumé des travaux accomplis durant le mois de juillet 2022.

Yves Bourassa, conseiller demande que le trou au coin de la rue du Collège soit réparé. Il mentionne que la toilette sèche à la patinoire devrait être replacée droite sur ses bases. Au tour de la patinoire, il a quelques supports à être remplacés avant l'hiver.

6.a RÉPARATIONS CAMION MUNICIPAL

RÉSOLUTION # 7050-08-22

Il est proposé par Yves Bourassa, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement de faire réparer la tie rod end de droite sur le camion municipal au montant de 363.73 \$ avec taxes tel que présenté sur la soumission reçue le 7 juillet dernier, de BEQ Garage.

7. RAPPORT DE LA DG

7.a SUIVI – PONCEAU SUR CHEMIN DES BOULEAUX

Lise Dénomé, directrice générale informe les membres que le rapport d'étude géologique après avoir fait du forage sur le ponceau du chemin des Bouleaux sera disponible dans la semaine du 22 août 2022. À la suite de ce rapport, nous serons dans la position pour aller de l'avant avec un appel d'offres sur le SEAO pour faire la réparation de ce ponceau et rouvrir le chemin des Bouleaux à la circulation. À suivre.

7.b SUIVI – CENTRE COMMUNAUTAIRE

Lise Dénommé informe les membres que le projet de reconstruire le nouveau centre communautaire à Nédélec a été accepté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le programme PRACIM. Il y a quelques formalités techniques à rencontrer avec le MAMH avant de poursuivre avec ce projet. À suivre.

7.c SUIVI – TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES

Lise Dénommé informe les membres que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirme que la municipalité de Nédélec a besoin une usine de traitement d'eau potable dans un avenir rapproché.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirme aussi que notre système d'assainissement d'eau est désuet et doit être refait et mis aux normes selon les exigences du ministère de l'Environnement. À suivre.

8. RAPPORT DE L'EMPLOYÉE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

8.1 SUIVI – GRAND FEU DE NÉDÉLEC

Josée Germain informe les membres que la table de concertation pour l'événement « Grand feu 1922 » va bon train, les invitations pour les dignitaires ont été envoyées, une programmation de la journée est presque terminée, le choix du repas va se faire mardi soir le 16 août lors de leur prochaine rencontre. À suivre.

8.2 BILLET DÉJEUNER/SOUPER – ÉVÈNEMENT 100^E GRAND FEU DE NÉDÉLEC

RÉSOLUTION # 7051-08-22

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec se porte garante des frais du souper pour les membres du conseil, les employés municipaux, ainsi que les membres du comité de la table de concertation pour la commémoration du 100^e anniversaire du grand feu de Nédélec;

ATTENDU QUE les frais du conjoint, conjointe ne sont pas couvert par la municipalité de Nédélec;

ATTENDU QUE la municipalité de Nédélec couvrira les frais du déjeuner aux membres du conseil, employés municipaux ainsi que les membres de la table de concertation pour la commémoration du 100^e anniversaire du grand feu de Nédélec;

ATTENDU QUE les frais du conjoint, conjointe pour le déjeuner ne sont pas couvert par la municipalité de Nédélec;

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement de couvrir les frais pour le souper et le déjeuner aux membres du conseil, employés municipaux ainsi que les membres de la table de concertation pour la commémoration du 100^e anniversaire du grand feu de Nédélec qui se déroulera le 1^{er} et 2 octobre 2022.

9. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse, Lyne Ash, fait part des activités auxquelles elle a assisté au cours du mois dernier :

9.1 Le 11 août 2022, une première rencontre de travail a été tenue à la MRCT à la suite des vacances. Les sujets suivants ont été abordés :

9.2 La MRC Témiscamingue veut soutenir la Fonderie Hornes pour faire suite au débat d'arsenic dans les dernières semaines;

9.3 Une présentation du chargé de projet d'Ominiki informe les maires.ses que la mini centrale sera fonctionnelle dans les meilleurs délais en 2027.

9.4 Le maire de la municipalité de Moffet est toujours prêt à recevoir les membres du conseil afin de nous faire part la façon qu'il s'est pris pour offrir des services de proximités à la petite communauté de Moffet. À suivre.

9.5 Lyne Ash, mairesse suggère qu'un comité pour les Loisirs de Nédélec devrait être mis sur pied afin que nous puissions offrir une activité à l'Halloween, fête de Noël 2022. À suivre.

10. RAPPORT DES ÉLUS.ES

SUIVI - CHÂTEAU DARVEAU :

Claude Cardinal, conseillère et membre du comité de valorisation et développement de Nédélec informe les membres qu'une rencontre du comité est prévue en septembre 2022, et qu'il travaille fort pour offrir un endroit où les citoyens pourraient s'arrêter pour prendre une pause-café lors de l'évènement du 100^e anniversaire du grand feu de Nédélec. À suivre.

11. GRAFFITIS

Certains citoyens suggèrent qu'une place spécifique soit offerte à nos graffitistes de la région.

Rejeté à l'unanimité.

12. APPEL D'OFFRES – CONTRAT DÉNEIGEMENT 2022-2023

RÉSOLUTION # 7052-08-22

ATTENDU QUE À la suite d'un appel d'offres sur invitation écrite à deux soumissionnaires de la région la municipalité de Nédélec offre le contrat de déneigement 2022-2023 au plus bas soumissionnaire conforme soit FDA Transport/10718262 Canada Inc. au montant de 109 700,06 \$ (99 975.03 taxes nettes), ledit contrat couvrira la période du 15 octobre 2022 au 10 avril 2023 inclusivement.

ATTENDU QUE la compagnie FDA Transport/10718262 Canada Inc choisi par les membres du conseil s'engage à respecter les conditions mentionnées dans le Cahier de Charges fourni lors de l'appel d'offres aux dites compagnies invitées à fournir des soumissions pour le service de déneigement 2022-2023.

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement d'engager la compagnie FDA Transport / 10718262 Canada Inc. pour le contrat de déneigement sur le territoire de Nédélec pour l'année 2022-2023 selon les conditions décrites dans le cahier de charges reçu et lu lors de l'appel d'offres sur invitation.

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénomme soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité de Nédélec tous les documents relatifs entourant ce dossier.

13. PARUTION DANS LE REFLET – VŒUX D'ENTRÉE SCOLAIRE

RÉSOLUTION # 7053-08-22

Il est proposé par Véronique Lemire, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement de participer aux « vœux d'entrée scolaire » pour l'année 2022-2023 au montant de 50\$ + taxes pour ¼ de page dans le journal Le Reflet.

14. ADOPTION PROJET DE LOTISSEMENT SUR LE LOT 2 850 070 – RUE DU COLLÈGE

RÉSOLUTION # 7054-08-22

ATTENDU QUE les membres du conseil approuvent le plan projet de lotissement sur le lot 2 850 070 faisant référence aux minutes 5781 présentés par monsieur Paul André Tremblay A.G., en date du 26 novembre 2013.

ATTENDU QUE les membres du conseil présents acceptent le projet tel que présenté et permettent à Monsieur Mario Sarrazin de procéder à la numérotation cadastrale et à la pose de repère (bornes aux 4 coins) sur ces nouveaux terrains du lot 2 850 070.

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Claude Cardinal et résolu unanimement d'approuver le projet de lotissement sur le lot 2 850 070 tel que présenté par Paul-André Tremblay en date du 26 novembre 2013 sous sa minute 5781.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommé directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

15. TERRAIN RUE DU COLLÈGE LOT 2 849 977

RÉSOLUTION # 7055-08-22

ATTENDU QUE les membres du conseil prennent connaissance des nouveaux changements aux règlements municipaux en lotissement sur la disposition des lots sur leur territoire

ATTENDU QUE les membres prennent connaissance qu'ils ne peuvent faire don d'un ou des lots en développement sur leur territoire;

ATTENDU QU'après avoir pris connaissance de la situation les membres prennent la décision d'informer la communauté qu'il n'y a plus de terrains offerts gratuitement par la municipalité en conformité avec la loi. Une annonce sera faite dans notre journal local Le Feuilleton, sur notre site web et sur notre page Facebook.

Il est proposé par Claude Cardinal, appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement de ne plus faire don de terrain sur le territoire de Nédélec. Le coût des terrains sera déterminé ultérieurement.

16. ADOPTION RÈGLEMENT # 257 – DÉLÉGUANT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL LE POUVOIR DE NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION

RÉSOLUTION # 7056-08-22

ATTENDU QUE la Municipalité est appelée, de temps à autre, à adjudger un contrat relatif à la fourniture de services professionnels suivants utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

ATTENDU QUE l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec prévoit la création, dans les cas où cet article s'applique, d'un comité de sélection responsable de l'analyse des soumissions reçues et d'une recommandation aux fins de l'adjudication du contrat;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec a été amendé le 10 juin 2016 en y ajoutant l'article 936.0.12 à l'effet que: le conseil doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions du présent titre ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.0.1;

ATTENDU QUE le conseil désire que soit ainsi délégué ce pouvoir au directeur général;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé lors de la séance régulière du 11 avril 2022;

EN CONSÉQUENCE, ce Conseil ordonne et décrète ce qui suit, à savoir :

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Ayotte
 APPUYÉ PAR Josée Prévost
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil délègue au directeur général le pouvoir de former le comité de sélection prévu au Code municipal du Québec, dans tous les cas où un tel comité est requis par la loi.

ARTICLE 3

Ce comité doit être formé de trois personnes qui ne sont pas des membres du conseil municipal.

ARTICLE 4

Les personnes siégeant sur un comité de sélection doivent se soumettre aux mesures prévues dans la « Politique de gestion contractuelle de la municipalité de Nédélec ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Dans ce document le générique masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

Lyne Ash, mairesse

Lise Dénommé, directrice générale
greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt du projet :	11 avril 2022
Adoption du règlement :	15 août 2022
Entrée en vigueur (affichage) :	19 août 2022

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT 259 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 141 – NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RUE DU COLLÈGE

RÉSOLUTION # 7057-08-22

Modifiant le règlement de zonage numéro 141

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu de modifier le zonage municipal pour permettre le développement de terrains au bout de la rue du Collège;

CONSIDÉRANT Que le présent projet de règlement a été précédé d'un avis de motion et d'un premier projet à une séance du conseil tenue le lundi 13 juin 2022, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT Que le présent règlement a été précédé d'une assemblée de consultation;

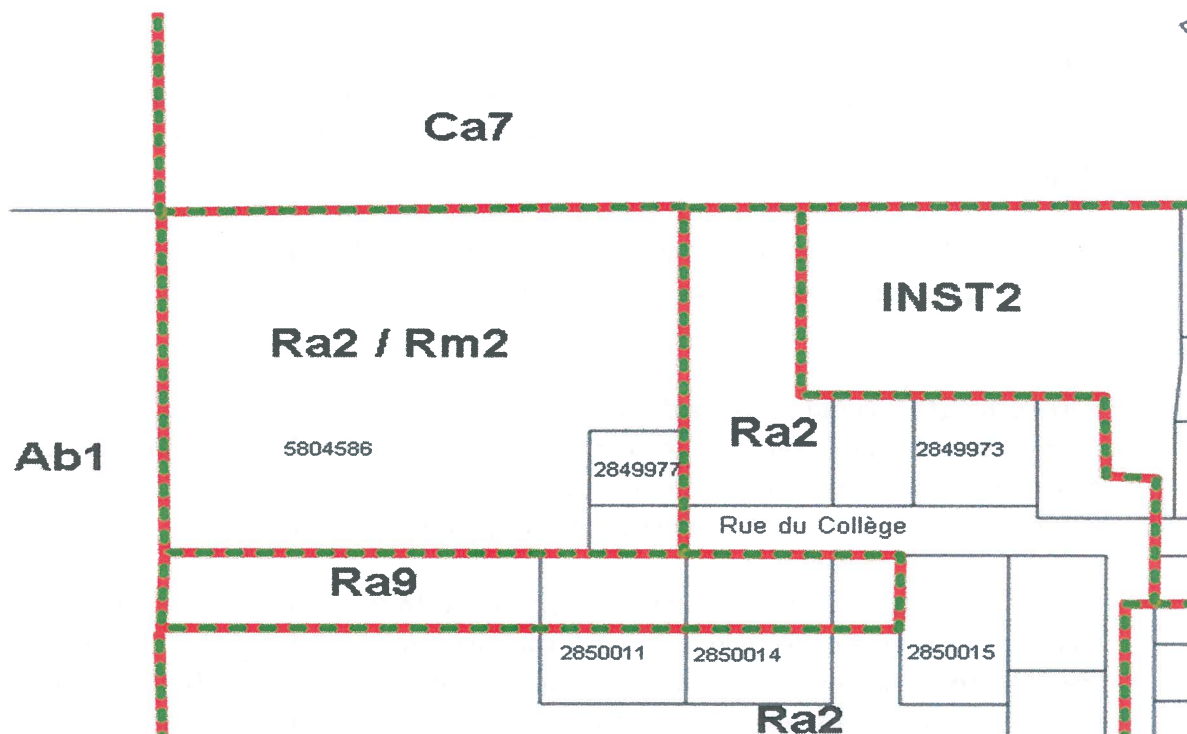
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Josée Prévost
appuyé par Yves Bourassa
et résolu unanimité

❖ Que le présent règlement # 259 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur du dudit règlement # 259, les modifications suivantes soient apportées au règlement de zonage numéro 141 :

Article 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Le plan de zonage est modifié. Une nouvelle zone Ra2 / Rm2 est ajoutée au bout de la rue du Collège (voir illustration ci-dessous).



Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté lors d'une séance du conseil tenue le 15 août 2022.

Mairesse

Directrice générale / greffière-trésorière

Avis de motion donné le	:	<u>Le 13 juin 2022</u>
Adoption du premier projet	:	<u>Le 13 juin 2022</u>
Avis d'assemblée de consultation	:	<u>Le 14 juin 2022</u>
Second projet	:	<u>Le 4 juillet 2022</u>
Avis (demande de référendum)	:	<u>le 6 juillet 2022</u>
Adoption finale	:	<u>le 15 août 2022</u>
Certificat de conformité (MRC)	:	_____
Avis d'adoption et d'entrée en vigueur	:	_____

(MRCT 17 mai 2022 / dd)

18. RÉOLUTION RECONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PRACIM

RÉSOLUTION # 7058-08-22

ENTENDU QUE : La municipalité de Nédélec autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès des Affaires municipales et Habitation (PRACIM) pour la reconstruction à neuf du Centre communautaire de Nédélec;

ENTENDU QUE : La municipalité de Nédélec a pris connaissance du Guide du programme PRACIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

ENTENDU QUE : La municipalité de Nédélec s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure du projet de reconstruction du centre communautaire à neuf du village de Nédélec;

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme PRACIM associé à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

ENTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise Lise Dénommmé directrice générale de la municipalité soit nommée responsable administrative de la démarche pour l'aide financière pour la « reconstruction du centre communautaire de Nédélec » auprès des Affaires municipales et Habitation dans le programme PRACIM.

Il est proposé par Véronique Lemire et appuyé par Michel Ayotte et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec aille de l'avant avec une demande d'aide financière auprès des Affaires municipales et Habitation dans le programme (PRACIM) pour effectuer la reconstruction à neuf devenue nécessaire pour le centre communautaire de Nédélec.

Il est également résolu que la mairesse Lyne Ash et la directrice générale Lise Dénommmé soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

19. RÉSOLUTION – FIRME D'ARCHITECTURES CENTRE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION # 7059-08-22

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Nédélec autorisent Lise Dénommmé, directrice générale à faire une demande d'offre de services professionnel auprès de la firme d'ARTCAD architectures basées à Rouyn-Noranda pour les plans et devis de la construction neuve du centre communautaire à Nédélec;

Il est proposé par Josée Prévost et appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement qu'une demande d'offre de services professionnels soit faite auprès de la firme d'architecture d'ARTCAD pour une construction neuve du centre communautaire de Nédélec.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommmé directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

20. RÉSOLUTION - PERSONNE-RESSOURCE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC

RÉSOLUTION # 7060-08-22

ATTENDU QUE : la municipalité de Nédélec autorise Lise Dénommmé, directrice générale, greffière-trésorière soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régis des alcools, des courses et des jeux;

Il est proposé par Linda Pomerleau, appuyé par Yves Bourassa et résolu unanimement que Lise Dénommmé, Directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Nédélec soit désignée la personne-ressource dans le dossier de demande de licence de tirage pour l'activité de 50/50.

Il est aussi résolu que Lyne Ash, mairesse et Lise Dénommmé directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs entourant ce dossier.

21. CELLULAIRE DE LA DG

RÉSOLUTION # 7061-08-22

ATTENDU QUE les membres de la municipalité de Nédélec s'engagent à payer le cellulaire de la directrice générale sur une base mensuelle. Les frais sont de 445.76\$ + taxes pour l'acquisition du téléphone intelligent 13 avec 128 Go avec une entente de 36 mois. Par la suite les frais sont de 41,50 \$ plus taxes mensuellement.

Il est proposé par Josée Prévost, appuyé par Linda Pomerleau et résolu unanimement que la municipalité de Nédélec s'engage à payer le cellulaire de la DG tel que mentionné ci-haut.

22. AFFAIRES NOUVELLES

22.a Le 5 À 7 MUNICIPAL ORGANISÉ PAR LA MRC TÉMISCAMINGUE

Lyne Ash, mairesse invite les membres du conseil à être présent lors du 5 à 7 municipal qui est organisé annuellement par la MRC Témiscamingue, l'évènement se tiendra le 1^{er} septembre 2022 et l'endroit est à confirmer. À suivre.

23. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance présentée.

24. PROCAHINE SÉANCE LE 12 SEPTEMBRE 2022

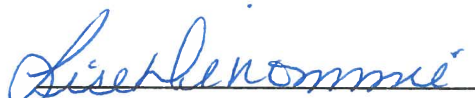
25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION # 7062-08-22

Levée de la séance à 21h35, est proposée par Yves Bourassa.


Lyne Ash, mairesse


Lise Dénommé, directrice générale
et greffière-trésorière

À noter : le masculin est utilisé dans ce procès-verbal afin d'alléger le texte.

